

## UN HOMME MEURT APRES DEUX DECHARGES DE TASER.



«Seule l'autopsie de cet homme permettra de dire si notre pistolet est responsable du décès», a déclaré mardi le directeur de Taser France. Crédits photo : STEPHANE DANNA/AFP.

### **Ce Malien de 38 ans a fait un malaise fatal au cours de son interpellation à Colombes, dans les Hauts-de-Seine. Une autopsie devrait permettre d'en connaître les causes précises, la «police des polices» a été saisie.**

**L**es deux décharges de Taser lui ont-elles été fatales? Un homme de 38 ans est décédé dans la nuit de lundi à mardi à Colombes, dans les Hauts-de-Seine, «d'un malaise dont l'origine reste à déterminer», a expliqué une porte-parole de la police. Pendant son interpellation, la victime avait reçu deux décharges du pistolet à impulsions électriques Taser.

Les faits se sont déroulés tard lundi soir. Vers 23h30, indique la préfecture de police, des hommes de la direction territoriale de la police de proximité (DTSP) des Hauts-de-Seine ont été appelés pour un différend à Colombes, entre l'homme et son ami qui l'hébergeait. Au moment du contrôle d'identité, l'homme, un Malien en situation irrégulière, a «pété les plombs», de source policière. Il est allé chercher un gros marteau pour frapper l'un des policiers.

### **Un «malaise cardiaque» dans l'ascenseur.**

Les policiers ont alors fait usage de gaz lacrymogènes et d'un bâton de défense afin de le neutraliser, mais «sans succès». L'homme, décrit comme «très difficilement maîtrisable», parce que violent et de forte corpulence, s'est enfui dans les étages de l'immeuble. Il a de nouveau utilisé son marteau contre huit policiers, dont quatre ont été légèrement blessés, selon la préfecture de police. Les gardiens de la paix ont fini par user d'un pistolet à impulsion électrique. Selon la source policière, ils ont tiré deux fois.

Une fois maîtrisé, l'homme a été interpellé pour être emmené au commissariat mais il a fait un «malaise cardiaque» dans l'ascenseur, a encore dit la préfecture de police. Les sapeurs-pompiers, qui étaient sur place pour soigner les agents de police blessés, ont porté assistance à la victime. Malgré l'aide du Samu, celle-ci n'a pas pu être réanimée et est décédée vers 1h30.

## Les policiers «contraints d'utiliser» le Taser.

«D'après les premiers éléments, il apparaît que (...) les policiers ont été contraints d'utiliser le pistolet à impulsion électrique», a réagi le ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux lors d'un point presse. «L'alternative au Taser dans le monde entier, c'est l'arme à feu, et là précisément il n'y a pas eu d'utilisation d'arme à feu», a assuré le ministre. Il a par ailleurs indiqué qu'en 2009, le Taser avait été utilisé «à 822 reprises», sur «plusieurs millions d'interventions», par la police et la gendarmerie :

«Les conditions de la légitime défense étant réunies», a également affirmé Alliance, second syndicat de gardiens de la paix, qui souligne que les policiers «ont fait le choix de l'usage du Taser» et non pas de leur arme de service.

Julien Dray, député PS de l'Essonne et vice-président du conseil régional d'Ile-de-France, demande néanmoins que l'usage du Taser soit «suspendu tant que toute la lumière n'aura pas été faite sur ses effets réels sur la santé». «Cet événement et d'autres dans l'actualité récente ont montré que ces équipements - taser, Flash-Ball - peuvent causer au minimum des dégâts irréparables aux personnes qui en sont la cible, alors qu'ils étaient censés offrir une alternative à l'usage d'armes à feu. Les conditions de leur emploi doivent être réexaminées», écrit-il dans un communiqué.

«Seule l'autopsie de cet homme permettra de dire si notre pistolet est responsable du décès», a tenu à préciser le directeur de Taser France, Antoine di Zazzo. «À ce jour dans le monde, a-t-il assuré, le Taser n'a jamais tué quelqu'un». Ce pistolet à impulsion électrique, censé permettre de maîtriser des personnes sans risque mortel, envoie des «dards» qui propagent une forte décharge. Au centre d'une polémique sur sa dangerosité depuis plusieurs années, l'arme a obtenu en France **un agrément officiel** pour équiper police, gendarmerie et **police municipale**. L'Inspection générale des services (IGS, dite «police des polices») a été saisie d'une enquête par le parquet de Nanterre, et une autopsie a été ordonnée.

Source le figaro - 30/11/2010.